

Monsieur DARCOS et l'évaluation des enseignants : quel rôle pour les inspecteurs ?

Dans son rapport à Monsieur SARKOZY de mars 2007 sur la situation morale et matérielle des professeurs en France, Monsieur Xavier DARCOS exprimait, trois mois avant de devenir le ministre de l'Éducation nationale, le fond de sa réflexion en matière de réforme du système scolaire. L'ensemble de ce rapport, au-delà des propositions finales, procède d'une manière de voir le monde, relativement cohérente : sous la volonté de pragmatisme, de bon sens et de remise en cause des choses vécues, apparaissent les options idéologiques classiques de la pensée républicaine de droite. On y préfère le concept d'égalité des chances à celui d'égalité des droits - et donc le hasard des héritages et des déterminismes socioculturels à la nécessité humaniste du progrès pour tous. On y préfère une école qui trie pour mettre en valeur l'individu (par l'effet de la seule transmission d'une instruction qui s'acquiert uniquement par le mérite personnel) à une école qui ambitionne d'élever (et donc de promouvoir) tous les enfants par l'éducation (cette dynamique qui – étymologiquement - cherche à conduire l'élève au-delà de son état initial). Ce rapport, mérite une analyse appuyée qui permettrait de lever les nombreux a priori idéologiques cachés derrière les constats, les dénonciations et les propositions. Sous l'implicite de bon aloi, il y a de quoi nourrir le débat politique et philosophique de ces cinq prochaines années : car la place des enseignants, et donc de l'école, est bien au cœur de la société.

Dans l'immédiat, un passage de ce rapport interpelle directement les inspecteurs :

- *« L'évaluation des professeurs devra être complètement revue. Les résultats et performances de l'établissement seraient rendus publics tous les ans. Les professeurs dont les élèves auront progressé ou réussi leurs examens ou certifications, les professeurs qui auront conduit avec succès à leur terme des projets pédagogiques ou éducatifs pourront bénéficier de primes. Le chef d'établissement serait dans ce cadre le principal évaluateur des personnels. Les corps d'inspection n'interviendraient dans l'évaluation de personnels que dans quelques cas précis : manquement graves, excellence et promotion. Ce sujet est sensible : il devra être longuement négocié. »*

Le SNPI-fsu observe dans ce passage plusieurs éléments forts de la pensée qui nourrit actuellement le pouvoir exécutif issu des dernières élections présidentielles :

- Qu'importe les moyens ! Seuls compteraient les résultats et donc la performance. C'est là faire fi du principe que dans la fin, il y a aussi la nature des moyens mis en œuvre, et singulièrement en matière d'éducation citoyenne.
- Les établissements scolaires devraient être mis en situation de concurrence publique en fonction de leurs résultats, au nom des vertus de l'émulation. C'est rejeter le fait que, dans les pays où l'on a pratiqué ce système, on a constaté, là une propension à la tricherie sur les résultats aux tests, ailleurs une dynamique péjorative et discriminante envers les établissements les moins « valorisés », et donc envers leurs élèves : il n'y a donc pas là source d'émulation positive pour tous, mais source de différenciation sociale et culturelle au profit des plus forts (ou des plus malhonnêtes), au détriment des plus fragiles.
- La valeur professionnelle d'un enseignant ne s'estimerait qu'à l'aune des résultats de ses élèves, résultats qui apparaîtraient donc de manière claire et évidente dans tous les cas de figure. Elle se promouvrait par la perspective d'obtenir une prime, par l'appât individuel du gain pécuniaire. Cette conception rejette d'emblée le fait qu'aucune situation de classe

n'est réductible à un schéma univoque et simple. La valeur d'un enseignant est en fait toujours relative à un contexte nourri de l'histoire de sa carrière (son âge, sa formation, son expérience professionnelle), de celle de l'établissement, de celle de chaque élève composant la mosaïque humaine d'une classe que seule l'année de naissance a initialement composée ; un contexte conditionné aussi par le profil cognitif de chaque élève et par le travail en équipe pédagogique, engagé dans l'établissement. Oublier cela reviendrait à ne valoriser par l'argent que les seuls enseignants ayant face à eux de « bons » élèves, dans de « bons » établissements (comme par hasard, situés dans de « beaux » quartiers), et à stigmatiser les enseignants qui consacrent leur carrière aux élèves en grande difficulté d'apprentissage (issus ou situés, comme par hasard, dans les espaces socio-économiques modestes, ou marqués par le handicap mental). Ce serait aussi mépriser l'investissement intellectuel et humaniste des enseignants qui s'efforcent d'améliorer leurs pratiques pédagogiques pour prendre en compte la réalité cognitive ou culturelle de leurs élèves afin de n'en laisser aucun sur le bord du chemin. Ce serait donc faire fi de la pédagogie, voire de la didactique, c'est-à-dire de ce qui fait le cœur du professionnalisme enseignant.

- Ce faisant, on limiterait l'évaluation professionnelle d'un enseignant au seul contrôle de conformité en fonction de résultats souvent discutables, d'autant plus discutables qu'ils n'auraient pas été mis en perspective par rapport au contexte local. Cette façon de voir réduit l'acte professionnel de l'inspection pédagogique à la production d'une sentence, sentence émanant d'un supérieur hiérarchique et portant sur la qualité du produit d'un agent exécutant, et donc sur la valeur personnelle de cet exécutant. Cela revient à chasser l'intelligence des acteurs de l'école. Cela consiste à négliger le fait que l'acte d'inspection peut et doit aussi constituer un vecteur de progrès professionnel dans le cadre d'un échange dialectique qui consiste à analyser une pratique complexe, toujours améliorable par essence. C'est rejeter le fait que l'acte d'inspection, participe ainsi de la formation continue des enseignants. C'est enfin oublier que l'inspection doit constituer un acte éminent de valorisation humaine de la relation entre un enseignant et ses élèves, dans le cadre d'un dialogue entre deux professionnels expérimentés de l'enseignement.
- Enfin, s'il s'agit de donner aux chefs d'établissement un rôle d'inspecteur qui n'est pas le leur, on fait fausse route de manière dramatique : ils ne peuvent, par fonction, être seuls juges et parties, dans une communauté scolaire qu'ils doivent animer en toute sérénité pour obtenir l'adhésion et la cohésion de tous les enseignants. Et ce faisant, réduire le champ d'intervention des inspecteurs aux seuls cas de manquements graves et aux récompenses honorifiques (ou sonnantes et réverbérantes) des « meilleurs », consisterait à dénaturer profondément leur professionnalité pour n'en faire que des censeurs stériles, des gardiens obtus du nouveau dogme d'État : ne réussissent et ne sont récompensés que ceux qui composent la minorité de l'élite, la masse stagne dans son marais, et les « derniers » de la classe sont punis.

Monsieur DARCOS conclut cette proposition par ce qui peut paraître un aveu de cynisme provocateur, sinon l'expression d'une crainte née de la prise de conscience de tout ce qui est impliqué dans sa proposition : « *Ce sujet est sensible : il devra être longuement négocié.* » Nous ne le lui faisons pas dire. Il doit donc savoir qu'il trouvera le SNPI-fsu devant lui pour analyser et peser les effets de chacun de ses actes à la mesure des valeurs de progrès et de réussite pour tous qui fondent le syndicalisme de la FSU.

Pour la CAN du SNPI-fsu